

**MOUVEMENT INTER-DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS
DU 1^{ER} DEGRE PUBLIC
PERMUTATIONS INFORMATISEES
Rentrée scolaire 2015**

Personne chargée du dossier à la DSDEN : Mme LEBRUN (05.53.02.84.69)

Les enseignants des écoles désireux de changer de département à la rentrée scolaire 2015 doivent participer aux opérations de permutatons informatisées organisées par le Ministère de l'Education nationale.

La saisie des vœux de changement de département est effectuée dans I-Prof – Application SIAM1.

La circulaire détaillée est parue au BO spécial du 13 novembre 2014 du Ministère de l'Education nationale (consultable sur les sites internet de la DSDEN, du Rectorat et du Ministère).

Dates d'ouverture du serveur :

Du jeudi 20 novembre à 12h00 au mardi 9 décembre 2014 à 12 h00 : saisie des vœux (Créations, modifications, annulations possibles durant cette période sur le serveur).

A partir du mardi 9 décembre 2014 après-midi :

Envoi des confirmations de demandes de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.

Jeudi 18 décembre 2014 :

Date limite de retour à la DSDEN des confirmations écrites de demandes de permutatons accompagnées des pièces justificatives.

Vendredi 30 janvier 2015 :

Date limite d'enregistrement par la DSDEN des demandes tardives pour rapprochement de conjoint et des demandes d'annulation ou de modification des candidatures.

Du lundi 2 février au vendredi 6 février 2015

Consultation des barèmes validés sur SIAM1.

Lundi 9 mars 2015 :

Envoi par SMS du résultat de la demande de mutation aux candidats ayant communiqué leur numéro de téléphone portable.

Affichage des résultats sur SIAM1 et dans les boites à lettres I-Prof.

Dispositif d'accueil et de conseil :

Un numéro de téléphone unique : **0800 970 018** (numéro vert depuis la métropole)
Service ouvert à compter du 17 novembre 2014